



Déjeuner du Cercle Europe et Economie sociale Andrea Maier – Novembre 2014

Le 27 novembre, le Cercle Europe et Economie sociale a accueilli Andrea Maier, chef d'équipe au sein de la DG Emploi, affaires sociales et inclusion à la Commission européenne et membre de la « Social Business Initiative Team ».

Elle a présenté les résultats du travail de cartographie du secteur de l'entrepreneuriat social lancé par la Commission en 2013 et récemment publiés, ainsi que les suites qui pourront lui être données par la nouvelle Commission.

Elle a également présenté les travaux de la DG EMPL pour faciliter l'accès des entreprises de l'économie sociale au financement.



Andrea Maier a essentiellement travaillé au sein de la DG EMPL, au sein de laquelle elle a d'abord été responsable du nouvel instrument de microfinancement

Progress. Depuis 2013, elle est chef d'équipe au sein de l'unité « Défis sectoriels de l'Emploi, Emploi des jeunes et Entrepreneuriat ».

A ce titre, elle est responsable de la conception des instruments financiers à l'attention de l'entrepreneuriat social, et fait également partie de la « Social Business Initiative Team ».

La cartographie de l'entrepreneuriat social dans l'UE

Cartographier le secteur de l'économie sociale en Europe constituait l'action clef n°5 de l'Initiative pour l'Entrepreneuriat social. Pour la mener à bien, la Commission est passée par un appel d'offre remporté par le cabinet ICF Consulting Services.

Les résultats de l'étude

La cartographie recense les principales caractéristiques des entreprises sociales dans les 28 États membres de l'UE et en Suisse. Pour ce faire, elle part d'une définition basée sur l'approche adoptée dans *l'Initiative pour l'entrepreneuriat social* en 2011, et retenant :

- Une **dimension entrepreneuriale**, c'est-à-dire la conduite de manière continue d'une activité économique ;
- Une **dimension sociale**, c'est-à-dire la poursuite prioritaire d'un objectif social, en particulier la fourniture de services sociaux d'intérêt général ;
- Une **dimension liée à la gouvernance**, c'est-à-dire l'existence de mécanismes à même de garantir la poursuite de l'objectif social.

L'étude finale rend compte de la **grande diversité** qui caractérise l'entrepreneuriat social en Europe. Ces trois **dimensions sont rarement réunies** dans les statuts juridiques lorsqu'ils existent dans les Etats membres, en particulier la dimension liée à la gouvernance. Par ailleurs, une large part des entreprises sociales opèrent **sans statut légal** même lorsqu'il en existe un ou plusieurs dans leur Etat d'établissement, compliquant ainsi recensement et statistiques relatives au secteur.

Les revenus des entreprises sociales dans l'UE sont souvent mixtes, avec un **continuum entre financement public et sources privées**. Paradoxalement, le secteur de l'entrepreneuriat social s'est développé dans certains Etats membres en réaction au retrait du secteur public et à la baisse des financements publics.

En outre, seuls huit pays (la Bulgarie, la Grèce, la France, l'Italie, le Luxembourg, la Slovénie, la Suède et le Royaume-Uni) ont mis en place un **cadre d'action** en vue d'encourager et de soutenir le développement des entreprises sociales. L'étude montre également que **labels et certifications sont très peu répandus** dans l'UE, n'existant que dans un nombre très restreint de pays et n'étant que faiblement employé par les entreprises sociales elles-mêmes.

Enfin, l'étude offre un nouveau recensement des **obstacles** rencontrés par les entreprises sociales :

- Le **manque de visibilité et de reconnaissance** du secteur ;
- Les contraintes des **cadres juridiques** et réglementaires actuels, ou l'absence de reconnaissance légale ;
- Les **ressources financières** limitées ;
- Les difficultés **d'accéder aux marchés** ;
- **L'absence de structures de soutien** et de développement des entreprises, de formation et de développement des ressources humaines ;
- L'absence de mécanismes communs pour **mesurer et objectiver l'impact** des entreprises sociales.

La cartographie et ses suites

La cartographie a été présentée pour la première fois lors de l'événement organisée à Rome par la présidence italienne du Conseil « Libérer le potentiel de l'économie social pour la croissance de l'UE ». En parallèle de la conférence, le **GECS** a tenu sa sixième réunion afin de débattre des conclusions et recommandations de la cartographie, et des suites que l'UE pourrait leur donner.

Alors que la nouvelle Commission vient d'entrer en fonction, cette étude recense en particulier les obstacles restant pour le développement de l'entrepreneuriat social alors que les actions prévues dans l'IES sont presque toutes remplies, et peut donc constituer le point de départ à une « IES 2 ».

Andrea Maier a également évoqué l'emploi des rapports par pays dressés par la cartographie dans le cadre du **Semestre européen**. L'étude constitue en effet une base sur laquelle la Commission peut fonder ses **recommandations par pays**, en liant des recommandations de réformes à l'attention de l'entrepreneuriat social à des objectifs relatifs à l'emploi en particulier.

« Work in progress »

Cette étude ne se veut pas un travail définitif, mais doit être le **point de départ** pour le développement d'une cartographie des entreprises sociales en Europe. Elle propose une vue d'ensemble du secteur, mais en raison de la méthodologie employée (un expert a été désigné pour effectuer la cartographie dans chaque Etat membre), elle contient un certain nombre d'approximations et la qualité des rapports par pays est parfois inégale.

Pour cette raison, la Commission souhaite **actualiser la cartographie d'ici un an**, soit fin 2015. Afin d'améliorer et d'approfondir l'étude, la Commission accueille ainsi favorablement les **commentaires des parties prenantes via le formulaire** suivant, et envisage de mettre en ligne un forum de discussion.

<http://ec.europa.eu/eusurvey/runner/75bfd5f7-5053-c25f-739c-d69618425635>

Le **résumé** de la cartographie est quant à lui disponible à cette adresse :

<http://ec.europa.eu/DocsRoom/documents/7561/attachments/1/translations/en/renditions/native>

Les **rapports par pays**, notamment le rapport pour la France, sont en ligne à cette adresse :

<http://ec.europa.eu/social/keyDocuments.jsp?advSearchKey=socentcntryrepts&mode=advancedSubmit&langId=fr&policyArea=&type=0&country=0&year=0&orderBy=docOrder>

EaSI, le nouvel instrument financier dédié à l'entrepreneuriat social

Le programme **EaSI** (Employment and Social Innovation) remplace pour la période 2014-2020 les programmes PROGRESS, EURES et Progress Microfinance, et est composé de trois axes : (1) modernisation des politiques de l'emploi et sociales, (2) mobilité des travailleurs, et (3) accès au microfinancement et entrepreneuriat social.

Le troisième axe, dédié au microfinancement et à l'entrepreneuriat social, sera doté de **193 millions d'euros** au total, soit 21% des fonds du programme EaSI. 50% seront dédiés au microfinancement, 50% à l'entrepreneuriat social, avec deux mécanismes dont les détails restent à préciser dans le cadre des négociations entre DG EMPL et Fond européen d'investissement (FEI) :

1. Un **instrument de garantie de prêts** sera opérationnel en janvier 2015. En contrepartie de l'engagement d'intermédiaires financiers dans les Etats membres d'octroyer pour un certain montant de micro-crédits et de financements à des entreprises sociales, le programme offrira des garanties gratuites aux prêteurs couvrant jusqu'à 80% en cas de pertes ;
2. Un **instrument de financement par l'émission de prêts « mezzanine »**, qui sera disponible à partir de juin 2015.

La Commission ne financera donc pas directement PME et entreprises sociales, mais passera par des **intermédiaires dans chaque Etat membre**. Le rôle de ces derniers sera crucial puisqu'ils seront chargés de sélectionner les projets à financer.

Une nouveauté importante de ce nouvel instrument par rapport à ses prédécesseurs est la **ligne budgétaire qui est consacrée spécifiquement aux entreprises sociales** : auparavant, la Commission estimait que financer la microfinance était un moyen suffisant de promouvoir un entrepreneuriat inclusif. L'expérience a toutefois montré que l'octroi de micro-crédits est inadapté au secteur en raison de leur montant limité en particulier : les entreprises sociales sont donc une cible spécifique du nouveau programme EaSI, qui leur accordera des financements allant **jusqu'à 500 000€**.